



Cufr : Petit à petit, la Culture fait pleinement son nid



Département : Nouvel organigramme, transports et circulaire Taubira en débat

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2630 - Édition du 14 Avril 2023



## Séance plénière de tous les budgets au Département

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

# ÉCONOMIE : Finances du département : les élus de la majorité priés de « remplir leur seau »

En attendant les compensations de l'Etat sur le budget de la protection de l'enfance dont l'opposition exige désormais des preuves d'avancement, le conseil départemental réorganise son budget.

Au cours de cette séance plénière aux 23 rapports tournant essentiellement autour du fragile budget primitif 2023, quasiment chaque rapport a été débattu. Signe d'une saine démocratie au sein de l'assemblée qui fut moins prolixes par le passé, surtout que les interventions ne portaient pas, en dehors de quelques unes, sur la défense des prés carrés des cantons des élus locuteurs, mais bien de l'avenir du territoire.

Comme nous l'avions expliqué dans notre [article en amont de cette assemblée](#), le budget se monte à 485 millions d'euros, dont 375 millions en fonctionnement et 110 millions en investissement. Depuis trois mois, le président Ben Issa Ousseni l'assure, la chasse au gaspi a commencé, « nous n'avons pas creusé le poste des voyages qui reste à un million d'euros, mais essentiellement axé sur la formation des agents ». Quant à la quête des recettes supplémentaires, elles sont pour l'instant majoritairement assurées par la Dotation globale de Fonctionnement (DGF) de l'Etat aux collectivités à hauteur de 149 millions d'euros (+1million d'euros par rapport à 2022) et les Contributions indirectes (octroi de mer départementale passée à 5%, taxes et impôts indirects), 176 millions d'euros, ces deux montants représentant 87% des recettes de fonctionnement, indiquait Zamimou Ahamadi, [toute nouvelle vice-présidente](#) chargée des finances.

Les dépenses de fonctionnement se montent à 356 millions d'euros, dont 128 millions de masse salariale. Le résultat de 16 millions d'euros est



*Maymounati Moussa Ahamadi et Hélène Pollozec demandent davantage de résultats*

affecté à l'investissement ce qui est insuffisant. Le contrat de Cahors\* qu'avait signé le Département l'obligeant à un taux d'épargne brute de 10%, alors qu'il est redescendu à 8%. Grevant la capacité à assurer les investissements. Ce qui incitait Ben Issa Ousseni à demander à ses collègues de valider le recours à un emprunt de 30 millions d'euros, « je demande une délibération de précaution pour garantir les investissements, ce n'est pas sûr que nous y recourrions, cela dépendra de l'évolution du budget ». Une ligne de trésorerie est également ouverte à hauteur de 25 millions d'euros.

## **En attendant que l'Etat compense, la population trinque**

Une déclaration qui mettait l'opposition vent debout, « une ligne de trésorerie et un emprunt ?! Donc le conseil départemental traverse une situation financière très difficile ! Pourtant, vous ne prenez aucune mesure corrective dans votre budget

! », s'exclamait Daniel Zaïdani, conseiller de Pamandzi. Son collègue d'opposition Soula Saïd Souffou réitérait sa métaphore du mois dernier, « vous avez cramé la caisse ! Je vous demande d'équilibrer ce budget et sans sacrifier la jeunesse de ce pays », lançait-il en réponse à l'annonce de l'arrêt des subventions aux associations.

Trois services sont visés par les élus car particulièrement gourmands en subventions d'équilibre : le Service de Protection de l'Enfance (ASE et PMI), abondé de 9,5 millions d'euros, le STM, 12,5 millions d'euros et le transport scolaire, dont les 42 millions d'euros ne sont financés qu'à hauteur de 0,61% par les cartes scolaires. Pour ce dernier, comme nous l'avons expliqué, l'abonnement va passer de 10 euros l'année à 50 euros, « ce qui nous permettra de dégager 1,1 million d'euros supplémentaire. Nous devons maintenant équilibrer nos services », rapportait Ben Issa Ousseni. Mais pas d'annonce de relèvement des

prix de la traversée pour le STM.

« Donc pour combler les trous vous vous attaquez plus facilement à la population qu'à l'Etat. Or, les étrangers en situation irrégulière pris en charge à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et dans les PMI nous coutent 59 millions d'euros en fonctionnement alors qu'il n'y a pas d'Aide Médicale d'Etat, car Paris craint précisément que cela provoque un appel d'air. C'est donc à nous de supporter tout ça sans contrepartie. Pareil pour le STM, nous prenons à notre charge le passage des services de l'Etat, dont les forces de l'ordre à hauteur de 1,2 million d'euros, et vous ne demandez pas de compensation. Vous aviez préconisé d'arrêter d'accueillir les non affiliés sociaux, il faut avoir le courage de le mettre en place ! », invitait Soula Saïd Souffou.

Le RN Daniel Zaïdani s'agaçait lui aussi, « on va gagner 1,1 million d'euros sur le dos d'élèves fragiles ». Les deux mêmes élus avaient préconisé quelques minutes avant d'arrêter d'accueillir les populations précaires des PMI.

#### Arriver avec un seau à Paris

C'est un président Ben Issa Oussen, grippé, donc moins réactif qu'à son habitude, qui répondait : « Notre compétence sur l'ASE et les PMI est obligatoire. Si nous arrêtons d'accueillir les patients non affiliés sociaux, cela aura un impact sur la Santé publique à Mayotte, des maladies éteintes pourraient refaire leur apparition. Et il faudra refaire une campagne de vaccination. Nous négocions avec l'Etat pour obtenir une meilleure compensation, nous n'avons pour l'instant que des assurances. Il ne faut pas croire qu'il suffit qu'on arrive avec un seau à Paris pour qu'il se remplisse. »

Pour accroître les recettes, plusieurs propositions ont été formulées depuis les bancs de l'opposition, notamment celles de Maymounati Moussa Ahamedi, conseillère de Dzaoudzi. S'agaçant de devoir attendre des compensations de l'Etat



*Daniel Zaïdani s'inquiétait de la situation réelle des finances du Département*

sur le social, « depuis 2021 c'est le même discours, il faut combler le trou dans la raquette du social », elle conseillait en attendant que celles-ci soient annoncées, de s'intéresser à d'autres solutions. Tout d'abord sur les fonds européens FSE, « sur la formation et l'insertion », et Feder qui peut aller jusqu'à 85%, « avec préfinancements demandés à l'AFD », en aidant les communes à y accéder « plutôt que de leur octroyer une aide ». Se pencher sur l'IEJ (Initiative pour l'emploi des jeunes), fonds FSE+ habituellement bien consommé à Mayotte, pour demander à Bruxelles et l'Etat via le Secrétariat général des Affaires européennes, de baisser l'âge de 30 à 15 ans, pour abonder une partie du budget de l'ASE. Enfin, demander la taxe spéciale sur les conventions d'assurances, « dont Mayotte se voit exclue », à demander au ministre de l'intérieur afin de négocier une ouverture pour Mayotte pour les trois prochaines années.

Avec Hélène Pollozec, elles demandent que les élus soient plus proactifs dans l'obtention de recettes supplémentaires, « il faut aller les chercher et faire en sorte que les déplacements soient ciblés sur Bercy ou Bruxelles pour obtenir des

engagements », suggèrent-elles. Le budget a été adopté à la majorité avec 4 abstentions.

#### Anne Perzo-Lafond

\* En 2018, 229 collectivités ont signé avec l'Etat un contrat fixant une trajectoire d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement entre +0,75% et +1,65% pour trois ans. En contrepartie de l'effort, l'Etat garantit la prévisibilité et la stabilité de ses concours financiers. Elisabeth Borne a décidé de mettre fin aux Contrats de Cahors.

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

-

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-

CPPAP : 0126 Y 92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

-

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

-

Contact commercial :  
 06.61.51.73.38.  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)

# ÉDUCATION : Cufri : Petit à petit, la Culture fait pleinement son nid

Nourri d'une actualité des plus riches, en lien aussi avec ses nombreux projets de modernisation, d'élargissement et sa proche montée en puissance, objectif Université de Mayotte 2024, on peut dire que le Pôle Culture du Cufri teste, innove et surtout, ne chôme pas...

Depuis sa création conjointe à la départementalisation en 2011, le Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte n'a eu de cesse de monter graduellement en puissance offrant un panel de formations diplômantes de plus en plus abondant allié au souhait de développer des actions parallèles élargies, enrichissantes et résolument tournées vers l'ouverture des sens et des frontières. Une ouverture à la fois intellectuelle et artistique, matérialisée par la création d'un Pôle Culture en 2014 qui a su s'enrichir aussi grâce au plein engagement, souvent novateur, de son responsable Jean-Louis Rose, présent au sein de ces mêmes murs "Cufriens" depuis plus de 13 ans.



*Nourania Soidri « Ces masterclass sont extraordinaires et ouvertes à tout le monde. Il suffit juste de s'intéresser à leur programme et de tenter sa chance... »*



*Immersion parisienne pour une soirée d'exception à la Comédie Française*

**Parce que la micro-insularité n'est pas un frein**

Priorité gouvernementale depuis maintenant près de 10 ans, le déploiement et l'accès à la Culture sous toutes ses formes privilégie aussi les universités qui se veulent lieu de rassemblement approprié pour l'apprentissage, la création d'œuvres et les pratiques artistiques. Des pratiques déjà communes sur notre territoire, notamment en matière de théâtre. Et bien que la

chose n'eût été réellement structurée, il n'en demeure pas moins que cela fait aussi partie des traditions moins connues, néanmoins plutôt répandues à Mayotte. Un amour plus ou moins caché donc pour cet art que le Cufri a souhaité développer sous formes d'ateliers de pratiques artistiques aussi portés sur l'approche numérique ou encore la photographie. La technologie et le dématérialisé ayant aussi ses limites, il a très vite été pensé la mise en place de projets d'itinéraires cultu-

rels, hors territoire, permettant ainsi à tous les étudiants, quels que soient leurs respectifs cursus, mais aussi aux personnels internes et même au grand public, d'avoir accès à ces actions culturelles visant à promouvoir les connaissances, la culture, l'histoire des arts mais aussi les rencontres et interactions de compatriotes ultramarins et métropolitains. En somme, l'indispensable ouverture d'esprit pour les synapses et la construction de son projet de vie. C'est ainsi qu'à partir de 2016, les voyages culturels en petit comité ont débuté sur la Réunion dans un premier temps, puis sur Paris. Durant 1 semaine, les heureux lauréats, sélectionnés sur cohérente motivation et entretien, ont pu découvrir des expositions dans des musées de renom, des ateliers terrain pratique en pleine et autonome immersion, ainsi que des spectacles à la Comédie française ou encore l'Opéra Garnier pour ne citer que cela. Un concept révélateur qui a fait ses preuves et qui perdure, permettant à l'étudiant de mieux appréhender la poursuite de ses études hors sol ou non, évitant ainsi le choc culturel qu'il peut y avoir et/ou les mauvaises surprises, ou encore de susciter des vocations et changements de voies. Ce complément culturel indispensable au cursus universitaire de tout étudiant du Monde, bénéficie d'une pluralité de financements, autres que ceux du Cufr, notamment auprès de la Délégation régionale académique à la jeunesse à l'engagement et aux sports (DRAJES), la Direction des affaires culturelles (DAC) ainsi que le Rectorat d'Académie.



*Visite de la Basilique du Sacré coeur (@Cufr)*

### De l'éphémère au concret

Ces projets étant des plus féconds pour l'ouverture d'esprit, les demandes sont de plus en plus accrues au regard de ce volet artistique pluridisciplinaire. Un volet qui forge aussi les merveilleuses rencontres où le hasard n'a finalement guère sa place. C'est ainsi qu'en 2018, suite à un autre itinéraire culturel parisien, ayant conduit la petite délégation mahoraise du moment à une des représentations du **Théâtre du Soleil**, orchestrée par la non moins célèbre metteuse en scène **Ariane Mnouchkine** qui fut, ce soir là, ravie d'échanger en fin de spectacle avec les étudiants du Cufr.

Des échanges bienveillants et spontanés ayant amené l'idée de créer une **école nomade sur Mayotte** avec le plein appui de la DAC et du rectorat, qui ont tout de suite adhéré et cru au bien fondé de ce projet. C'est donc en juillet 2019 qu'une partie de la troupe des professionnels du **Théâtre du Soleil** est venue donner, durant 3 semaines, souffle de vie, encadrement, conseils et cours à une centaine de stagiaires étudiants, lycéens, jeunes des quartiers populaires et même adultes demandeurs, ayant déjà une première approche des planches et du spectacle. Et quel succès ! Un succès tel qu'à la rentrée suivante, il fut créé le tout premier **Diplôme universitaire (DU) Pratiques du spectacle vivant**. Un enseignement modulaire



*Représentation de la pièce Une chambre en Inde, par la célèbre troupe du Théâtre du Soleil®*



## ANNONCES LEGALES

DEMANDE DE  
PUBLICATION

*J.L. Rose, Vice-directeur de  
formation & Vie étudiante et  
Responsable du Pôle Culture du  
Cufm*



*An-Ichat Kafe « On a eu la chance  
de transiter par Los Angeles; c'était  
complément fou d'entendre parler  
anglais et de survoler cette ville  
tant rêvée »*



*Jean-Luc Raharimanana @ romancier, essayiste et poète*



*Cours de percussions traditionnelles au Conservatoire des arts, en Polynésie française  
(@A-IK)*

sur 2 ans, représentant 524 heures de cours étalées sur le calendrier des congés, les périodes où il n'y a pas cours ou encore durant les créneaux Cufr dédiés à la Culture. Sous réserve d'un minimum de pratique, même informelle, et de connaissances initiales en la matière, d'un projet universitaire et /ou professionnel cohérent, les étudiants déjà inscrits en cycle universitaire, et même certains jeunes sans baccalauréat, ont pu postuler à cette toute première promotion. Une **promotion de 11 élus** qui s'achèvera en décembre prochain, parrainée par **Ariane Mnouchkine / le Théâtre du Soleil à Paris** mais également l'**École supérieure de théâtre de l'Union à Limoges**. La force de ce DU, au final tremplin, réside dans la création rapide et solide d'un réseau de contacts et d'échanges, garantissant ainsi concret suivi pour la poursuite du cursus de l'étudiant. Durant cette formation, totalement gratuite et prise en charge, les stages s'effectuent au **Royaume des fleurs à Dzaoudzi**, au **Pôle culturel de Chirongui** mais également à **Limoges** ou encore à **Paris**; de quoi susciter davantage d'envie.

### L'ouverture par les échanges

Si l'on croyait que le **Pôle culture du Cufr** en resterait là, il n'en est rien et dans sa volonté de proposer



*Ariane Mnouchkine, Réalisatrice et créatrice de la troupe du Théâtre du Soleil en 1964*

aux étudiants (mais pas que) des enseignements artistiques variés et connexes aussi tournés vers les échanges inter-culturels, la connaissance et la création de liens forts locaux, régionaux voire internationaux, il est donc proposé de manière régulière, principalement durant les périodes de vacances, des master class offrant aux participants la possibilité de vivre une expérience artistique et technique concrète.



*Cours de théâtre dans le cadre du DU Pratiques du spectacle vivant (@Cufr)*

Des master class fiancées par les principaux partenaires précités, toujours basées sur entretien de motivation, ouvertes aussi au commun des mortels extérieurs comme vous et moi mais également aux jeunes, parfois même sans diplôme. C'est ainsi que sont intervenus divers artistes, photographes professionnels, producteurs musicaux voire même écrivains, tel que le romancier franco-malgache **Jean-Luc Raharimanana** ayant permis de nouer des liens avec les étudiants qui ont par la suite pris leur envol et continué à évoluer en ces artistiques sphères grâce à leurs connaissances acquises. Depuis 2019, c'est avec la réalisatrice marseillaise et artiste pluridisciplinaire, **Christine Coulange**, que certaines master class très innovantes, s'ouvrant aux autres insularités régionales mais aussi ultramarines françaises à travers le globe, se sont concrétisées; ayant conduit quelques heureux chanceux en Métropole, à Madagascar, en Martinique, aux Comores et même en Polynésie française. Le but de ce projet multilatéral et itinérant étant, sous [format final d'un web-documentaire](#), de faire découvrir tout un parcours, envers du décor inclus, ainsi qu'une approche à la fois de sciences humaines, de mise en valeur des respectifs patrimoines immatériels et culturels. En sommes, les étudiants se découvrent mutuellement, partagent leurs respectives richesses culturelles et traditions, s'échangent entre universités et toutes ces expériences et belles émotions se veulent capturées. Des échanges où nos étudiants mahorais deviennent aussi de réels ambassadeurs comme cela fut le cas de **Nourania Soidri**, en 2ème année de licence d'Administration économique et sociale (AES) et membre d'une association de M'Biwi à Boueni. Elle s'est rendue en juin 2022 à l'[espace de vie culturelle de la Friche la Belle de Mai](#), à Marseille. Une première expérience hors de Mayotte et en Métropole où sa première sensation fut marquée par la dynamique émulation de la capitale sudiste « *ça secouait dans tous les sens, c'était impressionnant, utilement vivant* ». Une intimidation vite remplacée par la fierté de faire découvrir aux locaux son amour pour la culture et l'histoire de Mayotte; une révélation et voie qu'elle aimerait poursuivre professionnellement sur notre

département, après ses études. Pour **An-Ichat Kafe**, en 3ème année de licence de Géographie, ayant déjà à son vécu une approche artistique théâtrale, il fut une chance extraordinaire, grâce au CufR, de partir par 2 fois à l'autre bout de la planète, **en Guyane** ainsi qu'**en Polynésie française**.

Une expérience légitimement mémorable riche de dépaysement « *Ce qui m'a le plus marqué, c'est l'extrême gentillesse des gens. Pour la Guyane, nous sommes arrivées en pleine période du carnaval à Cayenne et pour la Polynésie, cela va paraître bête car je vis aussi sur une île magnifique mais, là-bas, le blue de l'eau tout comme les paysages étaient paradisiaques. Les gens sont tellement doux et chaleureux !* » Elle nous confiera que ces voyages ont renforcé sa pleine conviction de faire un métier en lien avec le tourisme et les échanges humains.

Des expériences et terrains expérimentations pédagogiques qui apportent matière concrète à l'ouverture d'esprit, à la bienveillante curiosité et aux échanges pouvant conduire à des révélations pour les uns et à la création concrète de débouchés et formations pour le dynamique Pôle Culture du CufR à l'image du fameux DU déjà existant pour lequel le **Ministère de la Culture** pousse déjà l'intérêt d'une extension vers une **licence des arts du spectacle**.

Le prochain challenge ? Cette montée en puissance qu'offrira **L'Université de Mayotte**, la pleine utilisation de ce grand amphithéâtre polyvalent à venir telle, aussi, une salle de spectacle afin d'apporter concret artistique aux divers projets, représentations, ateliers, programmes, master class et qu'importe l'appellation tant que la fibre artistique s'exprime ! La capacité d'accueil du nouveau campus offrira également la possibilité de renforcer ce fertile échange culturel inter-étudiant. Alors, cela vous a donné envie de commencer, poursuivre ou bien même de reprendre vos études ? Franchissez le pas, une prochaine master class sur le montage vidéo aura d'ailleurs lieu le prochain mois...

MLG



*Co-création d'un livre face à face de photographies de professionnels en miroir avec celles des étudiants d'une des riches master class proposée par le CufR*



*Christine Coulange, artiste réalisatrice – SisyGambis Prod®*



*Prochaine masterclass dédiée au montage vidéo moderne support smartphone*



# ÉDUCATION : Département: Nouvel organigramme, transports et circulaire Taubira en débat

En plus de l'ordre du jour, quatre motions étaient proposées en séance plénière ce jeudi. Toutes au cœur de l'actualité, Wuambushu et la circulaire Taubira, ainsi que la crise de l'eau et la place des cadis.

On attendait le débat sur le [nouvel organigramme annoncé](#), il eut lieu, mais de bonne tenue. Deux clans, majorité et opposition, cette dernière mettant en garde contre une « chasse aux sorcières », et les premiers annonçant vouloir « remettre de l'ordre dans le service ». Son rapporteur Abdoul Kamardine se voulait rassurant, « nous n'avons pas les moyens de mener une révolution ! ».

Suite à un audit de trois semaines, il s'agit comme nous l'avions annoncé, de « tourner le dos à des pratiques professionnelles inadaptées » pour fournir un service de qualité aux usagers, et redonner de la « crédibilité » au conseil départemental.

La direction générale est épurée de services satellites trop dépendants, et sept directions générales adjointes sont remaniées et/ou réintitulées.

La conseillère d'opposition Mariame Saïd Kalame mettait en garde sur le maintien « du peu d'expertise qui nous reste » : « Je siège au syndicat des Eaux, et on nous dit que les projets d'assainissement n'avancent pas faute d'ingénieur présents durablement à Mayotte à même de suivre les projets. » Dommage que ce service délégué à Vinci ne puisse bénéficier de ses compétences...

## Pas de communication de l'audit

Pour le CESEM (Conseil économique social et environnemental), rien ne sert de remanier si les méthodes ne changent pas : « Les constats sur les pratiques professionnelles inadaptées, les



*Mariame Saïd Kalame invitait à ménager les agents*

lacunes de communication interne, la dégradation du climat interne ou la rupture du dialogue social, ne sont pas des éléments directs et suffisants justifiant la mise en œuvre d'un nouvel organigramme. La communication du rapport de l'audit nous aurait probablement permis de

mieux appréhender les fondements des changements proposés. »

Daniel Zaïdani évoquait le précédent organigramme élaboré par le président Soibahadine, « il distinguait les volets départemental et régional. Mais attention, tout cela

est soumis à une procédure stricte car sujet à contentieux ». Celui de l'ancienne mandature avait en effet été le théâtre de mobilisation des syndicats reprochant des emplois de complaisance de la part du président ce qui lui avait valu une garde à vue.

Les cadis ne font pas partie de la valse, au grand dam des élus d'opposition et du Cesem qui les auraient bien vu rattachés au président du conseil départemental. Pas cohérent, pour Ben Issa Ousseni, « ils sont à la fois des religieux, à la fois des acteurs dans le social. Ils font essentiellement de la médiation sociale, doivent donc rester à la DGA Santé et Solidarités. »

### Quelle formule pour la gestion des transports

Le 3ème gros morceau de la séance plénière en dehors du [budget](#) et de l'organigramme, portait sur les transports scolaires. Son coût est passé de 18 millions d'euros en 2011 à 42 millions d'euros cette année. Pour alléger le département de cette charge, nous savons que le président Ben Issa Ousseni souhaite la transférer aux deux communautés d'agglomération qui ont récupéré cette compétence en tant qu'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM). Avec la difficulté d'une territorialité qui va se rappeler aux protagonistes sur les voyages d'une zone à l'autre, « nous assumerons notre partie en finançant la liaison entre les intercommunalités. Tout comme les dépenses exceptionnelles, du type incendie sur le pont de Dzoumogne », indiquait-il.

Dans la même logique de mutualiser et de gérer les transports publics dont il a la compétence, le conseil départemental a voté la création d'une Entreprise Publique Locale (EPL), contre l'avis de l'opposition. Hélène Pollozec lui préférait une société d'économie mixte, et Daniel Zaïdani, incitait à puiser dans les compétences internes au conseil départemental pour gérer l'ensemble de la mobilité du territoire. « Attendons que les études soient



*Madi Velou : « Il faut une convergence totale des droits sur l'action de l'enfance et des familles »*

menées », invitait le vice-président chargé des infrastructures Salime Mdere.

Quatre motions étaient à l'ordre du jour. Une portant sur l'application à Mayotte de la circulaire Taubira de répartition des mineurs non accompagnés entre les départements, « nous ne pouvons plus tous les accueillir, nous en sommes à 7 par famille d'accueil quand la loi en impose 3 maximum. Il faut une convergence totale des droits sur l'action de l'enfance et des familles », rapporte Madi Velou, chargé de la Solidarité et de l'action sociale. La 2ème motion portait sur la crise de l'eau, « nous demandons que le volet répressif par l'OFB, la police de l'eau de la DEAL, la DAAF et l'ONF soit accru pour la protection de nos rivières », demandaient les élus. Mariame Kalame suggérait de mettre en place un fonds pour accompagner l'achat des dispositifs de captage d'eau de pluie, comme c'est le cas dans d'autres départements, « nous avons été financés en panneaux solaires, il faut faire pareil. » Maymounati Ahamadi informait qu'au CESEM, les femmes de ménages « faisaient le ménage avec l'eau récupérée des climats ».

Une 3ème motion portait sur l'opération Wuambushu, que le RN Daniel Zaïdani invitait à signer « en notant chacun le nom de son parti ». Et enfin, une motion sur les cadis invitait à se doter de cadis 2.0, en les modernisant, invitait Soula Saïd Souffou : « La circulaire du 25 août 2011 relative à réglementation des cultes outre-mer reconnaît aux cadis le statut de 'ministres du culte musulman'. Cependant, leur rôle ne s'est jamais limité à l'administration de l'Islam à Mayotte. Leur engagement dans la vie civile et civique des Mahorais a régulé, façonné et équilibré la société mahoraise depuis le XIVe siècle. Ils sont les garants de l'équilibre entre les lois de la république et le droit local. C'est une richesse, une expertise à préserver. »

Anne Perzo-Lafond



Suivez le JDM sur internet

# ENVIRONNEMENT : La 3CO heureuse lauréate du projet national « Sentiers de Nature »

## La 3CO heureuse lauréate du projet national « Sentiers de Nature »

C'est par communiqué officiel de la Secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Bérangère Couillard, qu'ont été annoncés les heureux lauréats nationaux des différents appels à projets relatifs au plan de tourisme durable intitulé Destination France.

Ils sont au total 18 lauréats, sélectionnés en 2 catégories programme, à voir leur montage de dossier récompensé. L'objectif étant de subventionner des projets liés à la création et/ou restauration écologique de sentiers littoraux ou bien nature.

### Objectif tourisme France 2030

Sol métropolitain ou territoires ultramarins, communes, collectivités territoriales, voire même associations, ont été sélectionnées avec pour fil conducteur consigne, la volonté de préserver, donner accès et mettre en valeur son patrimoine Nature. Les subventions au profit de la biodiversité allouées à la catégorie *Sentiers du littoral* s'élèvent à 2 millions d'euros et à 900 000 euros pour les *Sentiers de Nature* visant à renforcer l'ambition Gouvernementale de faire de la « France la première destination mondiale de tourisme durable d'ici 2030 ».

### Valoriser les berges de M'roalé

Pour Ibrahim BOINAHÉRY, vice président 3CO, à l'origine du projet intitulé *Milieu aménagement pour la gestion de l'Eau – MAGE* (qui veut aussi dire «Eau» en Maoré), c'est une légitime fierté qui en découle, saluant par la même occasion le gros travail d'équipe accompli en amont, dans l'élaboration de ce dossier.



### Plan National de Tourisme durable / Destination France

Un dossier rendu fin 2022 qui porte sur l'aménagement et l'appropriation des berges de la rivière M'Roalé présentant plusieurs enjeux relatifs au plein assainissement de cette zone de captage, à la protection de sa mangrove attenante, à l'appropriation foncière officielle de ce lieu au regard d'habitations illicites présentes et enfin à la création et mise en valeur d'un sentier pédagogique menant à la petite plage de Zakani. « C'est un projet qui me tient à coeur et d'autant

plus au regard du caractère de plus en plus rare que représente l'Eau. Une richesse qu'il faut impérativement préserver tout en offrant support concret, écologique et pédagogique au grand public. Une sorte de musée à ciel ouvert » nous confie le maire de Tsingoni. Un projet dont l'étude de faisabilité est déjà en cours visant un commencement des travaux en début d'année prochaine. Concernant l'attribution officielle du foncier, 1 km et demi doit être légué par le Département et 800 mètres



B. Couillard, Secrétaire d'État chargée de l'Écologie

déjà octroyés par la commune concernée. Les parcelles privées sont quant à elles tout à fait ouvertes à ce projet pour lequel le vice-président doit continuer son porte à porte pour la demande de subventions complémentaires.

Pour information, le ministère de l'Écologie ayant souhaité poursuivre cette dynamique de protection et mise en valeur de l'environnement, il est officialisé que les deux appels à projets se maintiennent invitant les collectivités territoriales, les établissements publics, les associations agréées de protection de l'environnement et les gérants des itinéraires de randonnée à soumettre leur(s) projet(s) auprès des instances du Cerama.



Direction le village de M'Roalé



Ibrahim Boinahery



**ANNONCES  
LEGALES**

**DEMANDE DE  
PUBLICATION**

**LE JDM**

*C'est partout  
Pour tous*

CREATION MAYOTTE-COMMUNICATION.YT

# ÉCONOMIE : Brèves d'actu

L'opération Wuambushu n'en finit plus de provoquer des réactions aux réactions. C'est le cas de l'ex-maire de Sada et de la direction du CHM.

**Wuambushu : Anchya Bamana propose aux soignants pétitionnaires de parrainer des familles précaires**

La [tribune signée](#) par une petite partie des médecins, kiné, infirmiers, etc. de l'île qui exprimaient leurs « plus vives inquiétudes » quant aux conséquences de l'opération de reconduites Wuambushu, continue à provoquer des réactions. Accusés de faire de la politique, notamment quand ils demandent à « être associés aux procédures de relogement », l'ancienne maire de Sada et présidente du mouvement Maore solidaire justifie: « C'est certain, quand les soignants font de la politique au lieu de soigner, il est légitime que les politiques du territoire s'insurgent ! »

Comme le député Mansour Kamardine, elle rappelle que « les français de Mayotte ne jouissent pas de leurs pleins droits au sein de la France sans que cela ne les préoccupe ». En développant les besoins :

– une déclinaison de l'Aide Médicale de l'Etat (AME) à Mayotte « qui



*Anchya Bamana : "Quand les soignants font de la politique, il est légitime que les politiques du territoire s'insurgent"*

permettrait de soulager les dépenses liées aux soins des Étrangers en Situation Irrégulière (ESI) sur le territoire » qui sont « pris en charge par le département sans compensation de l'Etat dans les PMI (plus de 70% du public accueilli), et l'aide sociale à l'enfance ». L'AME

permettrait aussi « le développement de la médecine de ville et la médecine privée nécessaires au territoire ».

– l'application pleine et entière du Code de la santé publique à Mayotte notamment sur le quota autorisé pour l'installation d'une pharmacie : 2.500 habitants au niveau national contre 7.500 pour Mayotte.

– l'application du Décret du 31 mars 2020 qui permet aux DOM d'être renforcé en professionnels de santé hors Union Européenne dans un contexte de désert médical, sauf pour Mayotte qui est le territoire le plus concerné de la nation.

L'ancienne élue revient sur les conditions de vie précaire de la plupart des étrangers en situation irrégulière « exposés en permanence aux risques naturels, car installés dans les ravines, les mangroves, en bordure de mer et même dans la forêt », l'absence d'eau courante, une situation qui va à l'encontre de ce que pourrait souhaiter



*Le quota pour l'installation d'une pharmacie est de 7.500 habitants à Mayotte*

un soignant, « Les résultats des efforts menés pour éradiquer les maladies infectieuses comme des maladies hydriques sont en permanence remis à plat par l'apport de l'immigration illégale (paludisme, tuberculose, lèpre, fièvre typhoïde, hépatite A, gale...) », rapporte celle qui est également cadre à l'ARS Mayotte.

Face à la situation de marginalisation de 6.600 jeunes évoqués par le rapport de la mission interministérielle [que nous avons dévoilé](#), Ancha Bamana demande « une régulation nationale de la gestion des mineurs » comme le veut la circulaire Taubira de 2013, non applicable à Mayotte, la libre circulation, sur l'ensemble du territoire français, des détenteurs de visas obtenus à Mayotte, et à chaque signataire de la pétition, « de parrainer 2 mineurs isolés ou bien 2 enfants de familles nombreuses vivant dans les bidonvilles pour les aider à retrouver une trajectoire d'espoir dans leur vie ».

Peuple fortement résilient, les mahorais ont le droit de vivre en paix chez eux, comme tous les citoyens des départements français. L'opération Wuambushu est l'une des réponses à la situation dramatique que vivent les mahorais, nous soutenons l'initiative du gouvernement. »

### Fraude au permis de conduire : La Poste de Bandré mène une enquête interne

Suite à la fermeture administrative du centre d'examen de l'Epreuve Théorique générale du permis à La Poste de Bandré par la préfecture [pour fraude](#), la Direction Régionale de La Poste de Mayotte a ouvert une enquête interne et a pris des mesures disciplinaires à l'encontre des agents concernés. La Poste a pris également la décision de renforcer ses systèmes de contrôle à travers un plan d'audit interne et des contrôles réguliers de ces centres d'examens.

### Wuambushu : Le CHM ne se joint pas à la tribune des 170 soignants

A la suite de la tribune publiée la semaine dernière [par 170 soignants](#)



de l'île, la direction du CHM tient à préciser que « ce document n'engage pas la position institutionnelle de l'établissement et de toute la communauté hospitalière ». « Le Centre Hospitalier de Mayotte continuera d'assurer ses missions de soins et de traitements dans le respect des grands principes du service public hospitalier, quelque soit la situation du territoire ».

### Salon de l'Étudiant et de l'Apprenti

Le Département de Mayotte, le Rectorat, AKTO, Orange et l'Association des étudiants et des Jeunes de Mayotte (AEJM) vous informent de l'organisation du salon de l'étudiant et de l'apprenti de Mayotte – édition 2023. Il se déroulera du 24 au 28 avril 2023 sur différents sites de l'île.

Enseignants, professionnels de l'insertion, de la formation professionnelle ou encore du monde socioéconomique du territoire, vous êtes invités à vous inscrire à cet événement afin de présenter vos métiers, formations, expériences et

répondre aux questions des visiteurs.

Des rencontres sous forme de speed dating et café débat entre professionnels, jeunes et parents seront proposés.

Des mini-concerts et séances photo animées par des artistes locaux seront réalisés à la fin de chaque étape.

Pour cette édition 2023, près d'une soixantaine de partenaires et plus de cinq mille visiteurs sont attendus sur les différentes étapes de cet événement.

Pour cette nouvelle édition, le Département de Mayotte et ses partenaires ont fait le choix de mettre à l'honneur les formations d'excellence ainsi que les métiers en tension sur le territoire. Les autres formations et métiers du territoire y seront également présentés.

Un service de transport pour les visiteurs sera mis en place sur les différentes étapes de l'évènement.

**Anne Perzo-Lafond**

# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Koungou, Le Belvédère, 97600 Koungou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre-prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com

## AVIS DE MODIFICATION

Soins et Maintien à Domicile

Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)

à Capital social de 1000,00 Euros

Logement B12 Tamarin les Hauts Cavani 97600 Mamoudzou

Siret : 88915210400019

En date du 10 avril 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à 10 Chemin MOUSSA BAHEDJA - 97640 SADA à compter du 11 avril 2023.

Mention au RCS MAMOUDZOU



## Ville de M'Tsamboro

170, avenue de la mairie  
BP115

97630 M'Tsamboro  
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA  
CONCURRENCE TRAVAUX

### Section 1 : Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville de Mtsamboro (976)

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 20000884500014

**Code postal / Ville :** 97630 M'Tsamboro

**Grouperement de commandes :** non

### Section 2 : Communication

#### Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** CONSTRUCTION D'UN GABIER BFC OI

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** non

**Nom du contact :** MDAHOMA MAOULIDA - Tél : +33 269637405 - Mail : maoulida.mdahoma@mairie-mtsamboro.fr

### Section 3 : Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

#### Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Conformément L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique, les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de

# ANNONCES LÉGALES

vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle  
 Capacité économique et financière : Conformément L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique, Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles  
 Capacités techniques et professionnelles : Conformément L.2142-1, R.2142-3, R.2142-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique, Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années  
**Technique d'achat** : Sans objet  
**Date et heure limite de réception des plis** : Vendredi 12 mai 2023 - 12:00  
**Présentation des offres par catalogue électronique** : Interdite  
**Réduction du nombre de candidats** : non  
**Possibilité d'attribution sans négociation** : oui  
**L'acheteur exige la présentation de variantes** : non  
**Critères d'attribution** : Critère Délais d'exécution en jours à 10%  
 Critère Prix à 50%  
 Critère Valeur technique à 40%

## Section 4 : Identification du marché

**Intitulé du marché** : MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX : CONSTRUCTION D'UN GABIER BFC OI À M'TSAMBORO  
**Classification CPV** : 45210000  
**Type de marché** : Travaux  
**Description succincte du marché** : Lot n°01 : Gros oeuvre / Charpente / Couverture ;  
 Lot n°02 : Aménagements Divers ((Réservés aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)) ;  
 Lot n°03 : Electricité ;  
**Lieu principal d'exécution** : 192 AVENUE DE LA MAIRIE M'TSAMBORO 97630 M'TSAMBORO  
**Durée du marché (en mois)** : 3  
**Valeur estimée hors TVA** : 141100 euros  
**La consultation comporte des tranches** : non  
**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché** : oui  
 Marché réservé à une structure d'insertion par l'activité économique ou une structure équivalente, employant au moins 50% de travailleurs défavorisés  
**Marché alloti** : oui

## Section 5 : Informations sur les lots

**LOT** :  
 Lot n°01 : Gros oeuvre / Charpente / Couverture ;

**Classification CPV** : 45210000

**Lieu d'exécution du lot** : 192 Avenue de la Mairie, M'tsamboro 97630 M'tsamboro

**LOT** :

Lot n°02 : Aménagements Divers ((Réservés aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)) ;

**Classification CPV** : 45112710

**Lieu d'exécution du lot** : 192 Avenue de la Mairie, M'tsamboro 97630 M'tsamboro

**LOT** :

Lot n°03 : Electricité ;

**Classification CPV** : 09310000

**Lieu d'exécution du lot** : 192 Avenue de la Mairie, M'tsamboro 97630 M'tsamboro

## Section 6 : Informations complémentaires

**Visite obligatoire** : oui

Détails sur la visite : Les soumissionnaires doivent obligatoirement effectuer une visite des lieux d'exécution des prestations dans les conditions suivantes : Les visites se dérouleront tous les mardis après-midi et jeudis après-midi.

**Date d'envoi du présent avis**

12 avril 2023

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/04/2023, il a été constitué une SARL dénommée :  
 WUASSI BTP  
 Siège social : 6, Rue Bahédja NDRIRI - 97620 BOUÉNI  
 Capital : 1.000,00 €  
 Objet : BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS  
 Gérance : M. Anouiri ABDOU SOILHI, 5, Rue ALI Mariama - 97620 BOUÉNI, et M. Saindou SAID, 6, Rue Bahédja NDRIRI - 97620 BOUÉNI  
 Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MAYOTTE

## AVIS DE MODIFICATION

MAYOTTE CAGAF

Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)

à Capital social de 500,00 Euros



# ANNONCES LÉGALES

Logement B12 Tamarin les Hauts Cavani 97600 Mamoudzou

Siret : 88915210400010

En date du 10 avril 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à 10 Chemin MOUSSA BAHE-DJA - 97640 SADA à compter du 11 avril 2023.

Mention au RCS MAMOUDZOU



**Ville de Mamoudzou**  
**Rue du Commerce**  
**BP 01**  
**97600 Mamoudzou**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA**  
**CONCURRENCE FOURNI-**  
**TURES**

## Section 1 : Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville de Mamoudzou (976)

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 20000883700011

**Code postal / Ville :** 97600 Mamoudzou

**Groupement de commandes :** non

## Section 2 : Communication

**Moyens d'accès aux documents de la consultation**

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** non

**Nom du contact :** RAMA Noussra - Mail : [r.noussra@mamoudzou.yt](mailto:r.noussra@mamoudzou.yt)

## Section 3 : Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Renvoie au Règlement de la Consultation.

Capacité économique et financière : Renvoie au Règlement de la Consultation.

Capacités techniques et professionnelles : Renvoie au Règlement de la Consultation.

**Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** Samedi 13 mai 2023 - 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :**

Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** non

**Critères d'attribution :** 1-Prix des prestations 40.0 %

2-Valeur technique 30.0 %

3-Délai d'exécution 10.0 %

4-Délai de livraison 10.0 %

5-Assistance technique 5.0 %

6-Service après-vente 5.0 %

## Section 4 : Identification du marché

**Intitulé du marché :** La fourniture, la pose et la mise en service d'horodateurs destinés à la gestion du stationnement payant sur la commune de Mamoudzou

**Classification CPV :** 38720000

**Type de marché :** Fournitures

**Description succincte du marché :** Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture, la pose et la mise en service d'horodateurs destinés à la gestion du stationnement payant sur la commune de Mamoudzou, notamment dans le cadre particulier d'extension des zones payantes.

**Lieu principal d'exécution :** Mamoudzou

**Durée du marché (en mois) :** 12

**Valeur estimée hors TVA :** Valeur minimale : 90000 - Valeur maximale : 180000 euros

**La consultation comporte des tranches :** non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** non

**Marché alloti :** non

## Section 6 : Informations complémentaires

**Visite obligatoire :** non

**Date d'envoi du présent avis**

13 avril 2023



**Les Eaux de Mayotte**

ZI KAWENI BP 289

97600 Mamoudzou

**AVIS DE MARCHÉ TRAVAUX**  
**DIRECTIVE 2014/24/UE**

## Section I : Pouvoir adjudicateur

### I.1) NOM ET ADRESSES

Les Eaux de Mayotte (976), Contact : Ahameda FAHARDINE, Président du syndicat Les eaux de Mayotte, ZI KAWENI BP 289, 97600

Mamoudzou, FRANCE. Tél. : +33 269621111. Cour-

# ANNONCES LÉGALES

riel : inaya.ahamada@eauxdemayotte.yt. Code NUTS : FRY50.

## Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://eauxdemayotte.yt>

Adresse du profil d'acheteur : <http://eauxdemayotte.yt>

## Section II : Objet

### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

**II.1.1) Intitulé :** Marché de travaux pour la construction de la station d'épuration de Mamoudzou Sud et de son réseau de rejet

### II.1.2) Code CPV principal

45232420

### II.1.3) Type de marché

Travaux

### II.1.4) Description succincte

La présente consultation concerne le marché de travaux pour la construction de la station d'épuration de Mamoudzou Sud. Ce marché comprend : o La construction d'une nouvelle station d'épuration : ouvrages, équipements, bâtiments, voirie, intégrant les contraintes du site ; o la mise en oeuvre du réseau de rejet jusqu'au niveau de la rivière Kwalé ; Une note de présentation du projet détaillant les prestations attendues au titre de ce marché est jointe au présent règlement de la consultation. Les documents du dossier de consultation des entreprises définiront précisément les objectifs assignés au titulaire et les performances imposées. Ils seront transmis aux candidats admis à remettre une offre.

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

11 avril 2023

### VI.6) RÉFÉRENCE DE L'AVIS ORIGINAL

Référence de l'avis au JO : 2023/S052-153963 du 2023-03-14

## Section VII : Modifications

### VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter

#### VII.1.1) Motif de la modification

Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur

#### VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original

#### Numéro de section : IV.2.2

Au lieu de : mercredi 12 avril 2023 - 12:00

Lire : vendredi 05 mai 2023 - 12:00

#### VII.2) Autres informations complémentaires

